

RAPPORT DE LA COMMISSION SPECIALE
POUR LE DIFFEREND FRONTALIER ALGERO-MAROCAIN

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie en sa deuxième session ordinaire à Accra, Ghana, du 21 au 25 octobre 1965,

Ayant pris connaissance du rapport sur l'état d'avancement des travaux de la Commission spéciale chargée d'examiner le différend frontalier algéro-marocain,

Considérant que ladite Commission n'a pas encore terminé ses travaux et a exprimé le désir de poursuivre la mission qui lui a été confiée,

1. ADOPTE ce rapport
2. EXPRIME sa satisfaction et ses félicitations à la Commission spéciale pour le travail accompli ;
3. REAFFIRME sa confiance à la Commission spéciale et lui demande de poursuivre sa tâche avec toute la persévérance nécessaire jusqu'à l'accomplissement total de son mandat, conformément à la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, à la Déclaration de Bamako et à la Résolution ECM/Res.1 (I) adoptée par le Conseil des Ministres à sa première session extraordinaire.

AHG/Res.33 (II)

RELATIONS ENTRE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE ET
LES NATIONS UNIES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie en sa deuxième session ordinaire à Accra, Ghana, du 21 au 25 octobre 1965,

Considérant qu'en 1965, l'Afrique totalise 36 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, soit près du tiers de l'effectif total de l'Organisation,

Notant avec satisfaction que grâce aux efforts du Groupe Africain aux Nations Unies, la Charte de l'Organisation des Nations Unies vient d'être amendée de telle sorte que la représentation africaine va être améliorée au Conseil de Sécurité et au Conseil économique et social,

Notant en outre la décision de la vingtième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'établir des relations de coopération avec l'Organisation de l'Unité Africaine,

1. EXPRIME ses félicitations au Groupe africain pour ses efforts en vue d'une meilleure représentation de l'Afrique aux Nations Unies et lui demande de poursuivre son action dans l'intérêt de l'Afrique